Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID: 023-222309627-20251002-CP2025218-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025-09/6/43 DOSSIER N°7113

CONVENTION DE PARTENARIAT GIP OKANTIS

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : Direction Générale des Services/Mission Evaluation et Performance

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT GIP OKANTIS

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente.

VU la délibération n°CP2020-11/3/10 du 13 novembre 2020 relative à l'adhésion au GIP SILPC;

VU la délibération n°CD2025-07/5/35 du Conseil départemental relative aux modalités de partenariat entre le Département et le GIP OKANTIS ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-09/6/43 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID: 023-222309627-20251002-CP2025218-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'autoriser Madame La Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le GIP OKANTIS organisant la communication conjointe, dans le cadre du projet de dématérialisation des processus RH et d'urbanisation du système d'information du Département de la Creuse.

convention est jointe à la présente délibération.

Adopté: 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET